

Dossier de l'OHI n° S1/4717 & S1/3108

LETTRE CIRCULAIRE 23/2025

26 mai 2025

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI
LE COMMONWEALTH DES BAHAMAS

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que le Commonwealth des Bahamas avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 7 mai 2025.
2. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que le Commonwealth des Bahamas est devenu le 102^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale à compter de cette date.
3. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent, séparément et par la voie diplomatique habituelle, les Etats parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour le Commonwealth des Bahamas, le 7 mai 2025.
4. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir le Commonwealth des Bahamas au sein de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général